

Accident de vélo non casqué

Pas de tiers personne concernées par l'accident

Mais je voulais savoir pour la responsabilité civile car je fais un dossier pour la suite

Par Karo7474
Bonjour Ma fille de 11 ans a eu un accident de vélo non casquée. Ses 2 dents de devant on été éjectées lors du choc. Mon assurance civile va elle la prendre en charge ?
Par yapasdequoi
Bonjour, La CPAM va prendre les soins en charge, avec votre mutuelle. Y a-t-il un tiers impliqué ?
Cet accident aurait pu être bien plus grave, le casque est obligatoire à vélo (ajout/précision : POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS)
[url=https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement-1-1#campagne-%C2%AB-sans-casque-a-velo,-votre-enfant-risque-plus-quun-bobo-%C2%BB-4168]https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement-1-1#campagne-%C2%AB-sans-casque-a-velo,-votre-enfant-risque-plus-quun-bobo-%C2%BB-4168[/url]
Bonjour, Merci je sais que cela aurait pu être pire, malheureusement je n'était pas avec elle Effectivement l'assurance santé et la mutuelle ont pris en charge ses traitements. Pas de tiers personne concernées par l accident Mais je voulais savoir pour la responsabilité civile car je fais un dossier pour la suite
Par yapasdequoi
Posez la question à votre assureur. Même si le casque n'empêche a priori pas un dommage aux dents, je ne vois pas ce que la RC vous apporterait de plus.
Par janus2
Bonjour,
le casque est obligatoire à vélo
Précisons qu'il est obligatoire pour les moins de 12 ans. Je précise cela parce que même certains agents de la force public semblent ne pas connaître le code de la route, un ami (adulte) a été arrêté et l'agent voulait le verbaliser pour absence du casque!
Par chaber
bonjour

Si votre fille est tombée seule la Responsabilité Civile n'a pas à intervenir

Par yapasdequoi

Merci, j'ai ajouté la précision à toutes fins utiles. (l'agent pourrait venir lire le forum...)